

**SCIC CENTRE D'ABATTAGE
DE CHALAIS - SUD CHARENTE**

32 bis rue Jean Rémon
16210 - CHALAIS

**MEMOIRE DE REPONSE A LA DDCSPP
Suite au courrier du 13 mai 2014**



**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

- - - -

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

- - - -

ABATTAGE D'ANIMAUX

DEKRA Industrial
Activité Audit et Conseil Sud-Ouest

1 avenue Neil Armstrong
33700 - MERIGNAC

Tél. : 33(0) 05 56 13 61 66

Fax : 33(0) 05 56 36 02 37



Affaire n°52444930

Responsable d'affaire : L. PETITEAU

E-mail : laurent.petiteau@dekra.com

Modifications et évolutions

Date	Indice	Modifications apportées
7 juillet 2017	1	1 ^{ère} édition

Ce document a été réalisé avec le concours de la Société :

<p>DEKRA Industrial <i>Activité Audit et Conseil Sud-Ouest</i> 1 avenue Neil Armstrong 33700 - MERIGNAC</p> <p>Tel : 05.56.13.61.66 Fax : 05.56.36.02.37</p>
<p>Rédacteur : Laurent PETITEAU Consultant Environnement Email : laurent.petiteau@dekra.com</p>

Pour le compte de la société :

SCIC CENTRE D'ABATTAGE DE CHALAIS - SUD CHARENTE

32 bis rue Jean Rémon
16210 - CHALAIS
Tél. : 05.45.98.11.83
Fax : 05.45.98.32.37
Mail : centreabattagechalais@gmail.com

Sous la responsabilité de :

Monsieur Denis AUDOUIN
Directeur d'exploitation

SOMMAIRE

1	Contexte	5
2	Rappel de la Présentation générale	6
2.1	Renseignements généraux	6
2.2	Localisation et plans du site	6
2.3	Nature de l'activité	11
2.4	Volume d'activité	11
2.5	Rubriques ICPE - Situation administrative	12
3	Natura 2000	15
3.1	Etat initial	15
3.1.1	Contexte patrimonial	15
3.1.2	Sites protégés, réserves naturelles	15
3.1.3	Natura 2000 et arrêtés de protection biotope	15
3.1.4	Vallée de la Tude	18
3.1.4.1	Eléments issus du DOCOB	18
3.1.4.2	Eléments complémentaires au DOCOB	24
3.1.4.3	Conclusion	25
3.2	Etat du milieu hydraulique superficiel	26
3.2.1	Descriptif	26
3.2.2	Hydrologie	27
3.2.3	Objectifs de qualité	28
3.2.4	Qualité de la Tude	28
3.3	Analyse des incidences	30
3.3.1	Incidences sur les milieux et habitats	30
3.3.2	Incidences liées à l'eau	30
3.3.3	Incidences liées au bruit	31
4	Niveaux sonores	32
4.1	Principe de mesures	32
4.2	Appareillage	33
4.3	Résultat de la mesure	34
4.4	Impact de l'installation	35
5	Alimentation en eau	36
5.1	Alimentation en eau	36
5.2	Consommation	36
5.3	Usages de l'eau	36
5.4	Caractéristiques du forage	37
6	Traitement des eaux usées	41
6.1	Rappel des normes de rejets - Convention	41
6.2	Prétraitement	41
6.2.1	Description du prétraitement	41
6.2.2	Qualité des effluents prétraités	45
6.3	Station d'épuration communale	47
6.3.1	Caractéristiques de la station communale	47
6.3.2	Qualité des rejets	51
6.3.3	Impact des rejets de l'abattoir sur la station	52
7	Eaux d'extinction d'incendie	53
7.1.1	Rappel du volume à mettre en rétention	53
7.1.2	Stockage des eaux d'extinction d'incendie	54
8	Eaux pluviales de ruissellement	56
9	Fluides frigorigènes	56

10	Risque inondation	57
11	SDAGE	59
11.1.1	Rappel des contraintes réglementaires	59
11.1.2	Compatibilité du projet avec le SDAGE Adour-Garonne	59
12	Epandage	61
12.1.1	Rappel du périmètre d'épandage	61
12.1.2	Caractéristiques du mélange fumiers - matières stercoraires	66
12.1.3	Quantités épandues	66
12.1.4	Préconisations	67
13	Annexes	68

1 CONTEXTE

En mars 2014, la SCIC CENTRE D'ABATTAGE DE CHALAIS - SUD CHARENTE a déposé en Préfecture de la Charente un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement afin de régulariser la situation administrative de son abattoir de Chalais.

Le présent dossier a pour objectif d'apporter les compléments demandés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations en référence au courrier de la Préfecture de la Charente du 13 mai 2014 (copie en annexe 1), suite au dépôt du dossier de d'autorisation d'exploiter.

DEKRA Industrial	<i>SCIC CENTRE D'ABATTAGE, 16 - Chalais</i>	Version 1, juillet 2017
	Affaire n° 52444930	Page 5

2 RAPPEL DE LA PRESENTATION GENERALE

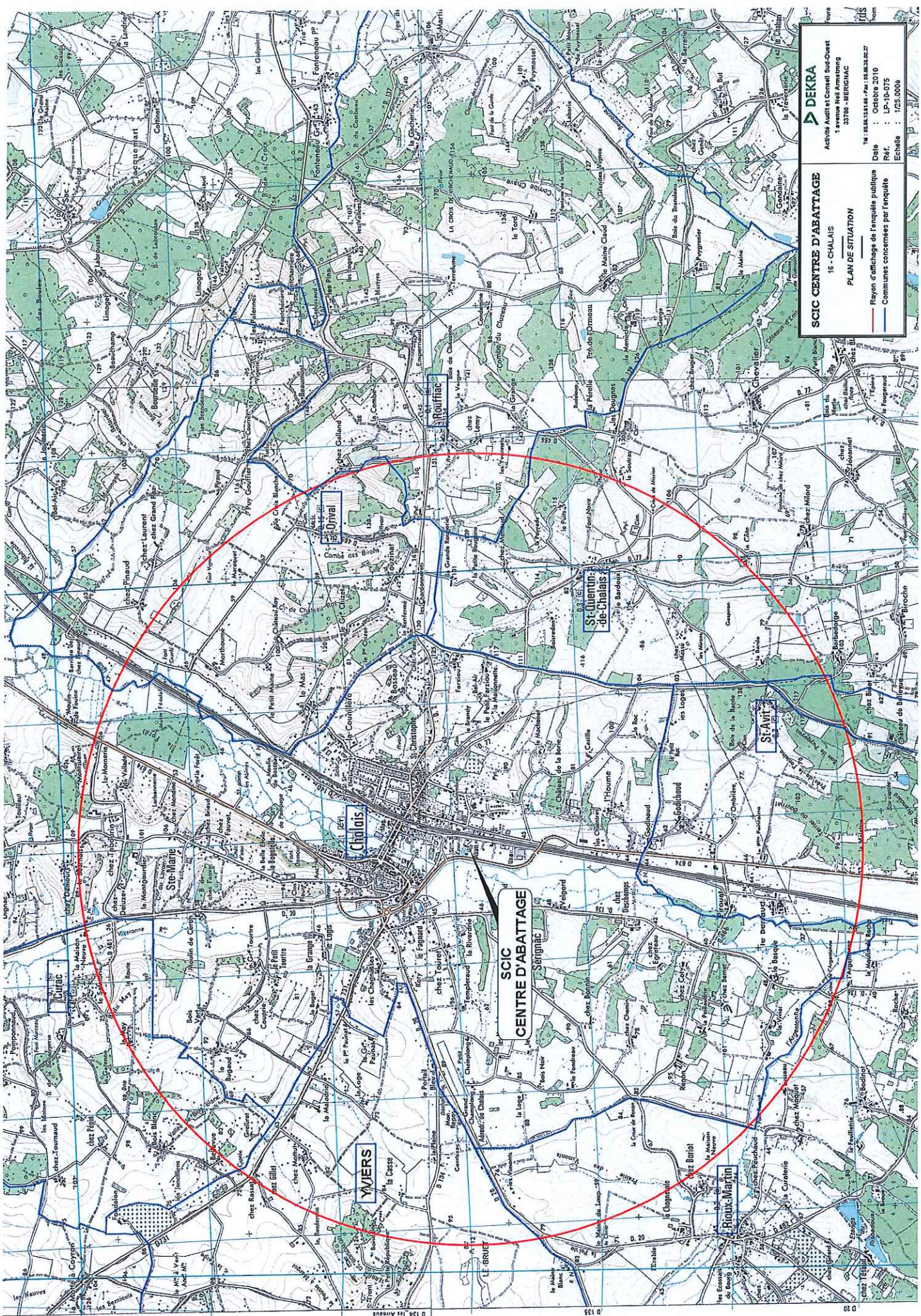
2.1 Renseignements généraux

Identité sociale	SCIC CENTRE D'ABATTAGE DE CHALAIS - SUD CHARENTE
Forme juridique	Société coopérative d'intérêt collectif anonyme (SCIC-SA)
Capital social	115 744 euros
Signataire de la demande	Monsieur Jean-Yves AMBAUD Président Directeur Général
Adresse de l'établissement concerné par la demande	32 bis rue Jean Rémon 16210 - CHALAIS
Tél Fax Mail	05.45.98.11.83 05.45.98.32.37 centreabattagechalais@gmail.com
SIRET	513 480 970 00013
Code NAF	1011Z
Personne chargée du suivi du dossier	Monsieur Denis AUDOUIN Directeur d'exploitation

2.2 Localisation et plans du site

Région	Poitou Charente
Département	Charente (16)
Commune	Chalais
Adresse	32 bis rue Jean Rémon 16210 - CHALAIS
Références aux documents d'urbanisme	Section cadastrale : ZD Parcelles exploitées : 7 000 m ² - n°34 : 200 m ² - n°35 : 5 101 m ² - n°36 : 1 699 m ² (en partie) Zone du PLU : UX - Zone d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de bureaux
Coordonnées Lambert 93 (entrée du site)	X : 468 066 m Y : 6 467 364 m Altitude : 46 m NGF

Les extraits de la carte IGN et du cadastre présentés en pages suivantes permettent de localiser le site.



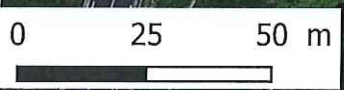
DEKRA
 Activité Audit et Conseil Sud-Ouest
 1 avenue Neil Armstrong
 33700 - BERGIGNAC

Tel : 05.56.54.24.24 - Fax : 05.56.54.24.27
 Date : Octobre 2010
 Ref. : LP-10-075
 Echelle : 1:25.000

SCIC CENTRE D'ABATTAGE
 16 - CHALAIS
 PLAN DE SITUATION

— Royens d'attribution de l'enquête publique
 — Communes concernées par l'enquête

SCIC D'ABATTAGE
CENTRE D'ABATTAGE



SCIC CENTRE D'ABATTAGE

16 - CHALAIS

VUE AERIENNE

 Limites du site



Pôle QSSE
Qualité Sécurité Environnement
1 Avenue Neil Armstrong
33700 MERIGNAC

Tel : 05.56.13.61.66 Fax : 05.56.36.02.37

Date : Juillet 2017

Plan de masse
1/200
A0
(pochette)

DEKRA Industrial	SCIC CENTRE D'ABATTAGE, 16 - Chalais	Version 1, juillet 2017
	Affaire n° 52444930	Page 10

2.3 Nature de l'activité

Le Centre d'abattage de Chalais assure les prestations suivantes :

- L'abattage de bovins, ovins, caprins et porcs
- La triperie / boyauderie

Le Société Marc Viandes contigüe à l'abattoir procède à la découpe de viande en gros et demi-gros.

Les animaux abattus aux Centre d'abattage de Chalais proviennent des clients bouchers, éleveurs, grossistes...

Les produits finis en sortie d'abattage sont :

- Les carcasses
- Les abats rouges et blancs
- Le sang de porc
- Les peaux

L'activité triperie/boyauderie se répartissant comme suit :

- Lavage-rinçage
- Echaudage-dégraissage-grattage-épilage

2.4 Volume d'activité

Les quantités produites en 2015 et 2016 sont présentées dans le tableau suivant :

ABATTAGE	2015		2016	
	Nombre	kg	Nombre	kg
Bovins	2 252	957 373	2 193	946 140
Veaux	2 286	307 691	2 144	293 645
Porcs	8 842	867 432	10 512	998 115
Ovins	2 583	46 326	3 015	55 277
Equidés	25	7 170	1	307
Sangliers	2	64	1	76
TOTAL	15 990	2 186 056	17 866	2 293 560
TRIPERIE/BOYAUDERIE		kg		kg
Lavage/rinçage	-	22 821		27 585
Epilage	-	22 111		22 576
TOTAL	-	44 932		50 161

2.5 Rubriques ICPE - Situation administrative

L'abattoir dispose d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 25 juin 1964, modifié par l'arrêté préfectoral du 18 mai 1995.

Le tableau suivant détaille les activités du centre d'abattage, classables au titre de la réglementation ICPE.

Dans ce tableau, il est utilisé les abréviations suivantes :

- A = Autorisation,
- E = Enregistrement,
- D = Déclaration,
- DC = Déclaration avec contrôle périodique,
- NC = Non classable

n° de rubrique	Intitulé	Volume des activités	Régime de classement	Rayon d'affichage
2210	Abattage d'animaux Le poids des animaux exprimé en carcasses étant en activité de pointe : 1. Supérieur à 5 t/j ⇒ A 2. Supérieur à 500 kg/j, mais inférieur ou égal à 5 t/j ⇒ D	40 gros bovins 75 porcs Soit 25 tonnes / jour	A	3
2221-B	Alimentaire (Préparation ou conservation de produits) d'origine animale , par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc., à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, mais y compris les aliments pour les animaux de compagnie A. Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3642 B. Autres installations que celles visées au A, la quantité de produits entrant étant : 1. Supérieure à 2 t/j ⇒ E 2. Supérieure à 500 kg/j, mais inférieure ou égale à 2 t/j ⇒ D	Triperie-boyauderie 1 tonne / jour en pointe	D	/
2355	Dépôts de peaux y compris les dépôts de peaux salées en annexe des abattoirs. Capacité de stockage supérieure à 10 tonnes ⇒ D	Capacité maximale de stockage de peaux salées : 18 tonnes	D	/

n° de rubrique	Intitulé	Volume des activités	Régime de classement	Rayon d'affichage
1511	<p>Entrepôts frigorifiques, à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs de la présente nomenclature,</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Supérieur ou égal à 150 000 m³ ⇒ A (1km) 2. Supérieur ou égal à 50 000 m³, mais inférieur à 150 000 m³ ⇒ E 3. Supérieur ou égal à 5 000 m³, mais inférieur à 50 000 m³ ⇒ DC 	Chambres froides : 1 100 m³	NC	/
1532	<p>Bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues (dépôt de) la quantité étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. supérieure à 50 000 m³ ⇒ A 2. supérieure à 20 000 m³ mais inférieur ou égale à 50 000 m³ ⇒ E 2. supérieure à 1 000 m³ mais inférieur ou égale à 20 000 m³ ⇒ D 	<p>Paille : 120 m³ (stockage dans stabulation)</p> <p>Palettes bois : 2 m³ (stockage extérieur)</p>	NC	/
2910-A	<p>Combustion</p> <p>A) Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. supérieure ou égale à 20 MW ⇒ A (3 km) 2. supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW ⇒ D 	<p>Chaudière de production d'eau chaude :</p> <p>60 kW</p>	NC	/
3641	<p>Exploitation d'abattoirs,</p> <p>Capacité de production supérieure à 50 tonnes de carcasses par jour ⇒ A (3 km)</p>	<p>40 gros bovins 75 porcs</p> <p>Soit 25 tonnes / jour</p>	NC	/
3642-1	<p>Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement, des matières premières ci-après, qu'elles aient été ou non préalablement transformées, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus :</p> <p>1. Uniquement de matières premières animales (autre que le lait exclusivement), avec une capacité de production supérieure à 75 t de produits finis par jour ⇒ A (3 km)</p>	<p>Triperie-boyanderie</p> <p>1 tonne / jour en pointe</p>	NC	/

n° de rubrique	Intitulé	Volume des activités	Régime de classement	Rayon d'affichage
4802-2a	<p>Gaz à effet de serre fluorés visés par le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage)</p> <p>2. Emploi dans des équipements clos en exploitation.</p> <p>a) Equipements frigorifiques ou climatiques de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg ⇒ DC</p>	R404A : 245 kg	NC	/
4718	<p>Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène).</p> <p>2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 50 t ⇒ A (2 km)</p> <p>2. Supérieure à 6 t mais inférieure à 50 t ⇒ DC</p>	<p>Cuve de gaz (chalumeaux de finition) : 1,8 tonne</p> <p>Bouteilles de gaz pour les chariots élévateurs : 0,21 tonne</p>	NC	/